

## APPEL À CANDIDATURE – BOURSE

### DESSINER UN FUTUR RESPONSABLE : LES ARCHITECTES DE L'ANTHROPOCÈNE

#### Thème 2026

**Habiter le Vivant : vers une architecture en dialogue avec le monde animal et végétal**

**La Cité de l'architecture et du patrimoine, en partenariat avec le réseau Énsa Éco, lance un appel pour une bourse de recherche-création par le dessin à la main d'un montant de 4000€ brut destinée aux étudiants inscrits en 2025-2026 dans une école nationale supérieure d'architecture, du niveau L2 au master.**

#### Objectif

Cette bourse a pour objectif de soutenir **une démarche de recherche-création menée exclusivement par le dessin à la main**, envisagé comme outil critique, sensible et exploratoire, portant sur les enjeux écologiques contemporains.

Chaque année, un **thème** est proposé. Les **quatre lauréats** retenus réaliseront leur carnet dessiné entre le 1er juillet et le 20 septembre 2026 avec chacun **une bourse d'un montant forfaitaire de 4 000€ brut**, versée au titre des droits d'auteur, en contrepartie de la cession de droits sur les œuvres produites dans le cadre du projet, selon les conditions définies au contrat.

**Le thème de cette année est « *Habiter le vivant : vers une architecture en dialogue avec les mondes animaux et végétaux* ».**

Cette bourse ne constitue ni un dispositif de recherche académique au sens institutionnel, ni une validation pédagogique. Elle vise à soutenir une démarche personnelle de recherche-création par le dessin, conduite en dehors du cadre des enseignements.

#### Qui peut candidater ?

- Les étudiants en école d'architecture **inscrits en 2025-26 dans une école nationale supérieure d'architecture**, du niveau **L2 au master**.
- **Les candidatures sont exclusivement individuelles.**

## Dossier de candidature

Le dossier comprendra :

1. **Curriculum Vitae (parcours du candidat) - 1 page maximum**
2. **Texte de présentation du projet - 2 pages maximum, comprenant :**
  - Le développement du thème proposé en lien avec le sujet de l'année et description du ou des terrains d'étude (1 page) ;
  - La méthode et la démarche de recherche-création envisagées par le dessin incluant un planning prévisionnel et une évaluation sommaire des moyens mobilisés (1 page).
3. **Les noms et adresses électroniques de deux enseignants référents** d'une école nationale supérieure d'architecture. Ces enseignants seront sollicités directement par la Cité de l'architecture et du patrimoine afin de renseigner un formulaire standardisé attestant de l'engagement du candidat et de l'intérêt du projet. L'absence de réponse d'un enseignant référent dans le délai imparti ne saurait, à elle seule, entraîner l'irrecevabilité du dossier.
4. **Un portefolio de dessins déjà réalisés**, au format A4 relié (portrait) :
  - Portant sur une sélection de **10 planches graphiques maximum** (dessin à la main, aquarelles, etc.) ;
  - les originaux sont strictement exclus.
5. **Une attestation sur l'honneur :**

« Je soussigné·e, **[Nom, prénom]**, étudiant·e à **[nom de l'école d'architecture]**, certifie sur l'honneur que les dessins, textes et documents remis dans le cadre de la **Bourse dessinée – Habiter le vivant** sont des productions personnelles, réalisées sans recours à des outils d'intelligence artificielle générative ni à des emprunts ou plagiats de travaux existants.

J'ai bien acté que les documents graphiques seront détruits après le jury par la Cité de l'architecture et du patrimoine.

Fait à **[ville]**, le **[date]**

**Signature** :  
[Signature manuscrite] »

## Modalités de dépôt

Le dossier complet devra être transmis **au plus tard le 2 avril 2026** :

**En version papier** (cachet de la poste faisant foi ou dépôt contre récépissé sur place) à :

Cité de l'architecture et du patrimoine  
À l'attention de Mme **Anne Lagune**  
7, avenue Albert de Mun  
75116 Paris

**En version électronique :**

En un seul fichier PDF compressé, ou par France Transfert ou équivalent, à l'adresse suivante :  
[anne.lagune@citedelarchitecture.fr](mailto:anne.lagune@citedelarchitecture.fr)

Pour toute question pratique avant envoi, contacter Fiona Meadows :  
[fiona.meadows@citedelarchitecture.fr](mailto:fiona.meadows@citedelarchitecture.fr)

## Processus de sélection

La sélection des candidatures s'effectue en trois étapes :

1. Vérification de la recevabilité administrative des candidatures. Tout dossier incomplet, non conforme ou transmis hors délai sera déclaré irrecevable.
2. Evaluation sur dossier, donnant lieu à un classement.
3. Sélection finale par le jury. En cas de désistement, la bourse est proposée au candidat suivant dans l'ordre du classement.

## Critères d'évaluation

Les dossiers des candidats et candidates sont évalués selon les critères suivants :

- L'originalité et la pertinence de la proposition et démarche par rapport au sujet
- La clarté de la méthode et de la démarche
- La qualité graphique et la sensibilité artistique du carnet de dessins
- L'engagement personnel du candidat
- Faisabilité du calendrier d'achèvement proposé

## Calendrier

- **9 février 2026** : lancement de la consultation
- **2 avril 2026** : réception des dossiers de candidature
- **10 avril 2026** : clôture de réception des formulaires enseignants
- **14 avril 2026** : délibération du jury
- **Mai 2026** : annonce des résultats
- **21 septembre 2026** : remise des rendus finaux

## Rendu final

La bourse finance le travail des quatre lauréats entre le **1er juillet et le 20 septembre 2026**.  
Le rendu final comprend :

- un **carnet dessiné à la main de 20 pages environ**, sous la forme d'un **leporello** (livre accordéon) ;
- un **texte explicatif de 1 500 signes**, incluant mots-clés et géolocalisation le cas échéant.

Les formats précis seront communiqués aux lauréats lors de l'annonce des résultats.

L'original du carnet ainsi qu'une version numérique de qualité devront être remis à la Cité de l'architecture et du patrimoine au plus tard le 21 septembre 2026.

## Versement de la bourse

- **Montant de la bourse : 4 000€ brut par lauréat**

- 70 % versés au démarrage du projet
- 30 % à la remise du rapport final (carnet dessiné)

Un contrat de cession de droits d'auteur sera signé entre chaque lauréat et la Cité de l'architecture et du patrimoine.

La cession portera, à titre non exclusif, sur les droits de reproduction, de représentation et d'adaptation des œuvres produites, pour les besoins de communication, d'exposition, de publication et de valorisation du projet, selon des modalités précisées contractuellement.

## Valorisation des projets

Les travaux des lauréats feront l'objet :

- D'une exposition des rendus à la Cité de l'architecture et du patrimoine
- D'une valorisation sur le site web de la cité de l'architecture et du réseau Elsa éco.
- D'une publication dans la revue *Archiscopie*
- D'une présentation à la Cité de l'architecture
- D'une participation au colloque ENSA Éco

Les modalités précises de valorisation seront adaptées aux formats de publication et d'exposition.

## Dispositions finales

Les dossiers de candidature ne seront pas restitués.

Il est expressément demandé de ne transmettre aucun original.

Les résultats seront publiés sur le site internet de la Cité de l'architecture et du patrimoine.  
Les lauréats seront informés par courriel fin mai 2026.

Une réunion en visioconférence avec les organisateurs et les lauréats sera organisée fin mai – début juin 2026, afin de présenter les attentes du jury, les modalités de publication et d'exposition, et de procéder à la signature des contrats.

### Jury

- Julien Bargeton, président Cité de l'architecture et du patrimoine
- Christine Carboni, directrice adjointe, département Création architecturale
- Xavier Lagurgue, professeur TPCAU à l'École nationale supérieure d'architecture de Paris-la-Villette, chercheur GERPHAU EA 7486
- Fiona Meadows, responsable de programmes, département Création architecturale
- Mélanie Meunier, rédactrice, *Archiscopie*
- Estelle Morlé, maître de conférence en sciences et techniques pour l'architecture, à l'École nationale supérieure d'architecture de Lyon
- Florence Sarano, architecte urbaniste, enseignante-rechercheuse à l'École nationale supérieure d'architecture de Marseille TPCAU
- Jennifer Thiault, directrice communication, Cité de l'architecture et du patrimoine
- Dimitri Toubanos, co-directeur du RSPA ENSAECO
- Philippe Villien, co-directeur du RSPA ENSAECO